



COMMUNIQUE

Illégalité et lobbying ?

Le Ministère de la santé vient de décider de contourner la loi en publiant un décret visant à habiliter les personnes exerçant sans qualification en bloc opératoire, qu'elles soient salariées ou bénévoles.

Alors que le Ministère met en avant la qualité des soins, la lutte contre les maladies nosocomiales, et renforce le contrôle des professions médicales et paramédicales, il autorise de fait des bénévoles à exercer illégalement la profession d'infirmier.

Cette profession, pourtant réglementée, ne peut s'exercer qu'après une formation de 4600 heures pour un infirmier et une formation complémentaire de 18 mois pour exercer la spécialité d'infirmier de bloc opératoire.

En agissant ainsi, le Ministère exonère de toute poursuite cliniques et chirurgiens, qui utilisent des personnels non diplômés, cédant sans doute au lobby des médecins....

C'est un déni des qualifications et diplômes !

Que diraient ces mêmes chirurgiens si demain, n'importe qui, formé sur le tas, revendiquait d'exercer la chirurgie ?

Pour la Fédération Sud, cette attitude du Ministère est à mettre en parallèle avec la Validation des Acquis de l'Expérience telle qu'elle se met en place pour les professions paramédicales.

A chaque fois, des personnes non qualifiées « valident » des glissements de tâches et obtiennent un diplôme normalement attribué après un temps d'études et de stages pratiques. C'est le cas pour le Diplôme d'Aide-soignant, de préparateur en pharmacie et bientôt d'infirmier, et... d'infirmier de bloc opératoire !

La Ministère reconnaît qu'il existe un exercice illégal de professions pourtant réglementées par le Code de la Santé Publique.

Cette politique de reconnaissance de compétences vise en fait à réduire le coût des personnels du secteur hospitalier et à déconnecter niveau de salaire – formation et diplôme Ainsi, avec la VAE proposée par le Ministère, il suffira de recruter une ASH, la faire travailler comme aide-soignante (sans diplôme et rémunération correspondante) pendant 3 ans pour qu'elle puisse obtenir le diplôme....mais pas forcément le poste et la rémunération qui va avec.

La Fédération Sud Santé-Sociaux demande l'abrogation du décret concernant les aides opératoires, et appelle l'ensemble des professions paramédicales à la vigilance sur la mise en œuvre d'une VAE, qui risque d'aboutir à une déqualification des métiers de la santé, à la fermeture des centres de formation (Aides-soignants, infirmiers...), et à une dévalorisation des rémunérations.